

ARRETE DU MAIRE

A_2023_159
Tableau annuel d'avancement de grade 2024



Le Maire de Saint Christol,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté n°A_2021_63 en date du 1er juin 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination	Nouveau grade
HERVO Cécile	Adjoint Technique Territorial	01/10/2024	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères _ CS 88010 _ 30941 Nîmes Cedex 09 _ Tél 04.66.27.37.00 _ Fax 04.66.36.27.86 _ greffa.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

Fait à Saint Christol, le 04/12/2023.

Henri BONNEFOY,
Maire de Saint Christol.

